

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS367/16
30 novembre 2010

(10-6426)

Original: anglais

AUSTRALIE – MESURES AFFECTANT L'IMPORTATION DE POMMES EN PROVENANCE DE NOUVELLE-ZÉLANDE

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 29 novembre 2010 et adressée par le Président de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *Australie – Mesures affectant l'importation de pommes en provenance de Nouvelle-Zélande* (WT/DS367/AB/R). Ce rapport sera distribué aujourd'hui à 16 heures aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce, conformément au paragraphe 5 de l'article 17 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Ce document est confidentiel jusqu'à sa distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient Mme Yuejiao Zhang, en qualité de Présidente de la section, et Mme Jennifer Hillman et M. Shotaro Oshima en qualité de membres.
